

3.062 l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire

RAPPELANT la Résolution 2.55 *Évaluation des écosystèmes en début de millénaire* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) qui décrit la difficulté de gérer efficacement les écosystèmes de la Terre ;

RECONNAISSANT la contribution apportée par l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM) à l'émergence d'un cadre conceptuel généralement accepté pour évaluer les écosystèmes et le bien-être humain et pour consolider les fondations scientifiques sur l'état actuel, les scénarios futurs et les réponses possibles concernant les écosystèmes et le bien-être humain ;

RECONNAISSANT AUSSI la pertinence des évaluations locales, nationales et régionales intégrées des écosystèmes et du bien-être humain en tant qu'outils décisionnels pour le développement durable ;

NOTANT la participation active des membres, des Commissions et du Secrétariat de l'UICN, en tant qu'auteurs et évaluateurs, à l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et la présence de l'UICN au Conseil d'administration de l'EM ;

RÉITÉRANT la Résolution 2.55 qui prie le Directeur général et les membres de l'UICN de soutenir l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et de s'investir dans cette initiative ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

1. SALUE les progrès des évaluations mondiales et sous-mondiales de l'EM ainsi que l'acceptation des connaissances scientifiques et traditionnelles comme sources de connaissance sur l'état des écosystèmes et les moyens de les gérer de manière à contribuer au bien-être humain tout en maintenant la diversité biologique et en fournissant des services écosystémiques.
2. PRIE le Directeur général de l'UICN de diffuser activement auprès des membres de l'UICN les résultats de l'EM lorsqu'ils seront publiés.
3. ENCOURAGE les membres de l'UICN à utiliser les résultats de l'EM lors de débats publics et de dialogues politiques, à identifier des domaines d'action prioritaires et à aider à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes.
4. DEMANDE que le Directeur général et les Commissions de l'UICN, et en particulier la Commission de la gestion des écosystèmes et la Commission de l'éducation et de la communication, facilitent la communication des résultats de l'EM aux membres de l'UICN et la diffusion des outils et méthodes mis au point durant l'EM, notamment par des activités pertinentes de formation et de renforcement des capacités.
5. CHARGE l'UICN de jouer un rôle actif, en coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en vue de promouvoir l'émergence de mécanismes stables, à différentes échelles, pour réaliser des évaluations permanentes des écosystèmes et de leurs liens avec le bien-être humain.